



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de la légalité et de l'intercommunalité
Affaire suivie par David RAKOTOMALALA
Courriel : pref-interco@seine-et-marne.gouv.fr

***Direction des relations
avec les collectivités locales***

Melun, le **22 DEC. 2025**

Le Préfet de Seine-et-Marne

À

Madame la Présidente du SMITT

Objet : dessaisissement de compétences du SMITT.

P.I. : AP 2025/DRCL/BLI/n°59.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, chacun en ce qui vous concerne, une copie de l'arrêté préfectoral 2025/DRCL/BLI/n°59 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat mixte intercommunal de télésurveillance de Condé-Sainte-Libiaire et ses environs (SMITT), à compter du 31 décembre 2025. Cet arrêté fait suite à l'accord sur le principe de la dissolution du syndicat exprimé par les organes délibérants de ses membres.

J'attire votre attention sur le fait que, dès la date de prise d'effet de cet arrêté, le syndicat subsistera pour les seuls besoins de sa liquidation. Ainsi, la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et les 22 communes membres à titre individuel se substitueront automatiquement au syndicat dans les contrats s'agissant de leur périmètre respectif et, conformément au dernier alinéa de l'article L.5211-25-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il appartiendra au syndicat d'en informer son ou ses cocontractants.

Par ailleurs, si le syndicat bénéficie de mises à disposition de biens, ces mises à disposition prendront fin dès le dessaisissement de compétence.

Un arrêté préfectoral portant dissolution du syndicat pourra être pris dès lors qu'un accord aura été trouvé par délibérations concordantes entre le comité syndical et les organes délibérants des membres sur la répartition de l'actif et du passif au vu du compte administratif du dernier exercice d'activité.

Je sais pouvoir compter sur votre pleine implication pour que, suite au dessaisissement de compétences du syndicat, ce dernier soit effectivement dissous, comme vous le prévoyez, avant la fin du premier semestre 2026.

Mes services restent à votre disposition pour toute information ou précision sur cette procédure.

[Signature]
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général

Sébastien LIME

Copie pour information à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, Madame la directrice départementale des finances publiques, Monsieur le Directeur départemental des territoires et à Mesdames et Messieurs les chefs de l'exécutif des membres du syndicat.